

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 mars 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets un dossier relatif à la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm montée de Verdun et chemin de Bellevue à Tassin la Demi Lune.

Le montant global de l'opération s'élève à 880 000 F TTC.

- montant total HT	729 684,91 F
- TVA 20,60 %	150 315,09 F
- montant total TTC	<u>880 000,00 F</u>

Cette opération comprendrait la réalisation d'une canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm en fonte ductile sur environ 760 mètres en remplacement d'une conduite en fonte grise vétuste pour sécuriser le réseau. Dans le même temps, les raccordements en plomb seront supprimés.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 13 décembre 1999 ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier qui lui est soumis.

**2° - Décide :**

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

**4° - La dépense** de 880 000 F TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2000 - compte 238 511 - fonction 1 111 - opération 0137 - affaire 0137 001 028.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,